



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20220920-DBC20220920_03-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

N° DBC 20220920-03

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 Septembre 2022 à 16H30

Date de la convocation : 14 Septembre 2022

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 20 septembre 2022 à 16 heures 30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Bernard VIGNAUD, Sophie DELAIGUE, Frédéric CHONIER, Philippe CAYRE, Jean-Pierre DUBOST, Bernard LORTON, Christiane SAMSON, Ghislaine DUBIEN, Patrick SAUZEDDE, Thomas BARNERIAS, Didier ROMEUF, Martine MUNOZ, Philippe BLANCHOZ, Chantal CHASSANG, Serge THEALLIER, Ludovic COMBE, Jany BROUSSE, Rachel BOURNIER, Pierre ROZE, Olivier CHAMBON, Michel GONIN, Claude GOUILLON-CHENOT, Jean Eric GARRET, Serge FAYET, Daniel BALISONI.

Membres du Bureau absents excusés :

Michel COUPERIER, Daniel BERTHUCAT, Sylvain HERMAN, Caroline GUELON, Didier CORNET, Éric CABROLIER, Georges LOPEZ, Hélène BOUDON.

Membres du Bureau ayant donné procuration :

Jean-François DELAIRE à Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Thomas BARNERIAS

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

27

Membre du Bureau représenté :

1

Membres présents sans voix
délibératives : 2

Total votants : 26

**SAISON CULTURELLE 2022-2023 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CD63 /
CONVENTIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON DÉPARTEMENTALE
« IMPULSIONS » 2022-2023**

Rapporteur : Claude Guillon Chenot, Conseiller délégué à la culture

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.

Considérant que le Conseil départemental du Puy-de-Dôme soutient les programmations régulières de spectacle vivant (théâtre, cirque, musique, danse), et qu'à ce titre une aide à la diffusion de spectacle est possible pour les programmations fidélisant un public, engageant des partenariats entre artistes et acteurs locaux et proposant au moins 7 spectacles professionnels différents ;

AR Prefecture

063-200070712-20220920-DBC20220920_03-DE
Reçu le 28/09/2022
Publié le 28/09/2022

Considérant que la Communauté de communes et les communes/associations intéressées de Thiers Dore et Montagne candidatent dans le cadre de la Saison départementale itinérante « Impulsions » pour laquelle le Département apporte notamment son soutien financier et technique ;

Considérant que la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne soutient financièrement les Communes et associations sélectionnées par le Conseil départemental pour accueillir un rendez-vous de la saison Impulsions. La participation de Thiers Dore et Montagne (TDM) s'élève à 50% du déficit de la manifestation.

En 2022 :

- TDM a été retenue pour accueillir un concert le vendredi 25 novembre 2022 à Paslières. Une convention de partenariat entre le CD63 et TDM a été rédigée.

En 2023 :

- La Ville de Thiers a été retenue pour accueillir de la danse le vendredi 12 mai 2023. Une convention de partenariat tripartite entre le CD63, la Ville et TDM a été rédigée.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Président ou son représentant à faire une demande de subvention d'un montant de 2000 euros auprès Conseil départemental du Puy-de-Dôme au titre de l'aide à la diffusion de spectacles ;
- **Approuve** les conventions de partenariat proposées ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 26

Conseillers présents : 27

Représentés : 1

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 26

Pour : 26

Contre : 0

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon